

Au regard de la dégradation de la situation sanitaire, le Président de la République a annoncé un **nouveau confinement, depuis le vendredi 30 octobre 2020**. La ministre de la fonction et de la transformation publiques et le ministre de l'intérieur, ont par leurs instructions du 29 octobre 2020 citées en référence, demandé **que l'organisation des services soit adaptée à cette situation sanitaire, en renforçant fortement le recours au télétravail, tout en préservant la continuité de l'activité**.

La présente fiche précise les positions administratives dans lesquelles peuvent être placés les agents, qu'ils soient titulaires ou contractuels :